

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix sept et le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - M TACCONE - Mme SANS – M BLANC – Mme MAUREL - M ROUDET - Mme JACONO – Mme ALCOUFFE - M FABRE - Mme MARTY – M DOMINGUEZ - Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : M DOMINGUEZ (avec pouvoir à Mme ALLETRU).

Etaient absents :

Date de la convocation : 4 juillet 2017

Secrétaire de séance : Mme MARTY Isabelle

\*\*\*\*\*

**Le procès verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ordre du jour :**

- Présentation du panneau de la salle des fêtes par Mme VIGUIER
- Contrat de travail Mme ROUDET Camille
- Adhésion au groupement de commandes de la CCLPA pour la téléphonie
- Virement de crédits
- Acquisition du tracteur / amortissement
- Enquête publique : demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Breils et du Moulinet
- Mise en place du prélèvement à échéance pour le périscolaire
- Rythmes scolaires
- Signalisation RD 14 avenue de Serviès
- Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Compte-rendu du conseil d'école
- Questions et informations diverses

**DCM 2017-033**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation ...). Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Considérant que le contrat de l'agent « emploi d'avenir » est fixé pour un an et se termine le 31 août 2017 et que ce contrat peut être renouvelé pour un ou deux ans.

Considérant que l'agent donne entière satisfaction, aussi bien à la préparation des repas qu'à l'entretien des locaux,

Madame le Maire propose de renouveler le contrat d'avenir dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : adjoint technique affecté à la cantine scolaire et à l'entretien des locaux.
- durée du contrat : 24 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2019.
- durée hebdomadaire de travail : 26H
- rémunération : SMIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le contrat dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir dans les conditions sus énoncées.
- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce contrat et à signer tout document utile à la réalisation de cette décision.

**DCM 2017-034**

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE D'ACCES ET DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LAUTRECOIS PAYS D'AGOUT**

Les télécommunications (téléphonie fixe, mobile et accès internet et interconnexion) sont indispensables au bon fonctionnement d'une collectivité. Ils participent au principe de

continuité du service public. Les opérateurs intervenant dans ce domaine ont à ce titre une obligation contractuelle de délivrer une qualité et une continuité de service sécurisé.

Aussi, afin que les services administratifs des collectivités concernées, ainsi que les élus de ces différentes structures puissent bénéficier de telles prestations, il convient de rechercher le ou les opérateurs capables de répondre aux besoins des dites structures et de l'ensemble de leurs sites.

Des discussions menées entre la communauté de communes et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de prestations de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et accès internet et interconnexion) tant pour les besoins propres de la communauté, que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes de :

- Cabanès
- Guitalens – l'Albarède
- Lautrec
- Magrin
- Prades
- Serviès
- Saint Genest de Contest
- Teyssode
- Vielmur-sur-Agout

conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le ou les marchés seront conclus pour une durée de quatre ans.

La communauté de communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément aux dispositions de l'article 101.3 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :
  - Cabanès
  - Guitalens – l'Albarède
  - Lautrec
  - Magrin
  - Prades
  - Serviès
  - Saint Genest de Contest
  - Teyssode
  - Vielmur-sur-Agout
  
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'accès et de services de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et accès internet et interconnexion) pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
  
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
  
- ACCEPTE que la communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
  
- AUTORISE Monsieur le Président de ladite communauté à signer le marché à intervenir.

**DCM 2017-035**  
**VIREMENT DE CREDITS**

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu la délibération n° 2017-11 du 13 avril 2017 adoptant le budget 2017,

Considérant qu'il y a lieu de corriger l'imputation budgétaire tel qu'inscrite au budget 2017, une dépense est portée en opération patrimoniale alors qu'il s'agit d'une opération d'ordre de transfert entre section,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 (041)	Constructions	-10000.00	
2313 (040)	Constructions	10000.00	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VOTE le virement de crédits ci-dessus détaillé.

### **DCM 2017-036**

#### **AMORTISSEMENT TRACTEUR JOHN DEERE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes d'une population inférieure à 3 500 habitants de procéder aux amortissements. Cependant, amortir permet de préparer le renouvellement des biens. Aussi, Madame le Maire propose t-elle au Conseil Municipal d'amortir le tracteur John Deere dont la commune vient de faire l'acquisition pour 18 960 €. Elle précise que c'est à l'assemblée délibérante de fixer la durée d'amortissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE la durée d'amortissement du tracteur John Deere ainsi qu'il suit :

Article	Bien amorti	Durée d'amortissement
281571	Tracteur John Deere	5 ans

### **DCM 2017-037**

#### **PRELEVEMENT A ECHEANCE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nombreuses évolutions techniques et financières dans les modalités de mise en place de l'encaissement, elle souhaite proposer aux usagers ce nouveau moyen de paiement des factures des services périscolaires de la cantine, la garderie et le bus pour le CLAE. Pour l'utilisateur ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à mettre en place le prélèvement à l'échéance pour le paiement des factures cantine, garderie et bus pour le CLAE.

### **COMPTE RENDU**

#### **PANNEAU SALLE DES FETES**

Madame le Maire accueille Madame VIGUIER Brigitte qui est venue présenter ses propositions pour le panneau qui sera implanté sur le mur de la salle des fêtes. Madame VIGUIER explique ses choix : des fleurs car le printemps est la saison des mariages et

fêtes, le pot pour rappeler les poteries de Damiatte et la tuilerie, le ruban pour le lien social... Le Conseil Municipal comprend et apprécie le travail de l'artiste mais lui demande de faire d'autres propositions en ayant comme fond : la musique, la danse et les festivités.

### **RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA CENTRALE DU MOULINET ET DU MOULIN DE BREILS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Breils et du Moulinet par la société Energie Verte fera l'objet d'une enquête publique du 29 août au 29 septembre 2017.

Au vu de ses compétences techniques, le dossier est confié à M DARASSE qui en fera la présentation lors du conseil municipal de septembre et permettre à l'assemblée de délibérer sur ce projet.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Madame le Maire et Madame VIDAL informent le conseil municipal que les maires des communes de St Paul, Viterbe, Teyssode et Damiatte se sont réunis pour décider de l'organisation des rythmes scolaires. En effet, les communes avaient la possibilité de demander le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017. Cependant, en raison de l'organisation du CLAE et du planning du personnel communal travaillant à l'école, les maires ont décidé de maintenir l'organisation actuelle pour la prochaine année scolaire.

### **SIGNALISATION RD 14 AV DE SERVIÈS**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle a sollicité l'avis du Département pour restreindre la circulation sur la route départementale 14 – avenue de Serviès – aux véhicules de moins de 3.5 tonnes, sauf pour la desserte locale. Ainsi, les professionnels situés en agglomération, tels les autocars Balent ou Sud Filière Plast ne seraient pas gênés par cette réglementation.

Le Département préconise que l'interdiction porte sur des poids lourds de plus de 19 tonnes et que les limites de l'agglomération soit reculées jusqu'à l'embranchement de la voie communale dite de la RAGT.

Le conseil municipal souhaite quantifier la circulation des poids lourds pour demander au Département de revoir sa position. En effet, le début de l'avenue de Serviès est très étroit et la circulation limitée à 3.5 tonnes paraît justifiée.

### **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en ligne d'un site DECI – défense extérieure contre l'incendie. Cet outil est accessible à tous pour connaître l'implantation des bornes incendie ou points d'eau sur le territoire communal. Les collectivités peuvent mettre à jour les données.

Madame le Maire précise que la défense incendie mériterait d'être renforcée en certains endroits de la commune. Elle demande aux conseillers de l'aider à recenser des lacs qui pourraient être utilisés pour le pompage après accord des propriétaires.

### **CONCOURS AMICAL DE PETANQUE**

Madame le Maire informe la Conseil Municipal que le traditionnel concours amical de pétanque se déroulera cette année à Damiatte. Madame SANS propose d'en avancer la date avant la rentrée scolaire pour permettre aux enfants d'y participer. Les dates du jeudi 31 août et vendredi 1<sup>er</sup> septembre seront donc proposées à la mairie de St Paul. Le conseil municipal est déjà invité à former une ou plusieurs triplettes pour participer à la manifestation.

### **JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune participera cette année aux journées européennes du patrimoine les 16 et 17 septembre prochain. En collaboration avec M RIVALS, M CARRAUSSE et les propriétaires riverains du lavoir, une exposition de photos sur la dernière lavandière du village au lavoir situé avenue du Lavaur. La municipalité offrira un vin d'honneur le samedi 16 septembre au soir.

### **COMITE DES FETES**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets du comité des fêtes : créer une « maison des associations » et organiser la plupart des manifestations sur le site de St Charles. Monsieur MOLIERES souligne qu'il avait déjà évoqué cette possibilité ; en faisant le parallèle avec ce qui se fait dans son village natal, il pense qu'avec un investissement minimum, St Charles serait un cadre agréable pour accueillir diverses manifestations. Madame le Maire se renseignera sur le coût de l'alimentation en eau et électricité qui sont indispensables à toute festivité.

Madame le Maire rappelle aux élus que le comité des fêtes organise une foire artisanale les 19 et 20 août place du monument aux morts.

Elle propose d'organiser une nouvelle rencontre avec les associations locales comme il avait été fait en octobre dernier pour échanger sur les projets et besoins des bénévoles. La rencontre se clôturerait par un repas partagé.

### **FESTIVAL HIP HOP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec Monsieur TACCONE, elle a reçu Monsieur MARTIN qui souhaiterait organiser un festival Hip Hop au carpodrome les 14 et 15 octobre prochain.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de se renseigner sur les dispositifs à mettre en place pour organiser cette manifestation en toute sécurité avant de donner un avis favorable à M MARTIN.

### **CINEMA PLEIN AIR**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le 21 juillet et le 25 août, l'association départementale CINECRAN proposera des séances de cinéma en plein air. Elle demande aux élus d'être présents pour accueillir et assister le projectionniste pour ces deux séances.

### **BOURSE AUX PIECES AUTO MOTO AGRICOLE**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a autorisé l'association Aurgili Racing Club à organiser une bourse aux pièces auto moto agricole le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 place du monument aux morts.

### **HORAIRES DES FETES VOTIVES**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'Union Départementale des Comités des Fêtes du Tarn. Celle-ci se mobilise pour le maintien de l'arrêté préfectoral du 7 juin 2010 qui prévoit la fermeture des débits de boissons à 2 heures avec possibilité de dérogation du Maire. L'Union Départementale des Comités des Fêtes du Tarn annonce le projet d'arrêter la fête à 2 heures et de fermer le débit de boissons à 1 heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Madame le Maire de signer la pétition de l'Union Départementale des Comités des Fêtes du Tarn et de la transmettre à Monsieur le Préfet.

### **INTERVENTION DE M MOLIERES**

Monsieur MOLIERES demande à Madame le Maire si elle pourrait inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance : le devenir de la taxe d'habitation, le ralentissement de la circulation dans la traversée du Buguet Haut, le bilan financier de la fête de juin 2017 et le projet de vente de la parcelle D 1222.

### **EHPAD DE MONTDRAGON**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de vente de l'EPAHD de Montdragon sera présenté lors de la prochaine séance. Un SIVU vient de se constituer entre plusieurs communes du Laurécois pour acheter l'EHPAD. Devant les interrogations des élus, de la population ou du personnel de l'établissement, une présentation au sein de chaque conseil municipal paraît souhaitable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23H15.



<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>  <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme ALLETRU</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 12 juillet 2017*

